

Consultation des membres du Forum Jeunesse sur la politique jeunesse

Chers membres,

Le Forum Jeunesse lance une consultation sur la politique jeunesse parmi ses membres. Son objectif :

- récolter des données et contributions de nos organisations membres à propos des politiques jeunesse en place dans leurs pays respectifs ;
- récolter des données sur l'évaluation des cadres existants pour la politique jeunesse aux niveaux européen et mondial ;
- évaluer où l'Europe se situe par rapport à la mise en place de l'approche fondée sur les droits ainsi qu'à la progression des droits des jeunes.

Il est important de souligner que les informations récoltées seront une **ressource utile** pour le Forum Jeunesse, qui lui permettront de **contribuer à plusieurs processus politiques à divers moments. C'est pourquoi nous encourageons toutes les organisations à répondre au maximum de questions et à les lire dans leur contexte spécifique.** *(par exemple : pour une OINGJ, lire « Institution de l'UE » lorsque nous mentionnons « gouvernement national » ou pour un CNJ non UE, lire la question dans votre contexte national. Nous voulons tout savoir sur la politique jeunesse dans tous les pays !).*

- Dans un premier temps, le YFJ vise l'élaboration d'une **contre rapport au Rapport de l'Union européenne sur la jeunesse 2015** qui est préparé par la Commission européenne sur base d'un questionnaire auquel les gouvernements nationaux des 28 Etats membres ont répondu. Pour réagir à ce rapport, qui est censé évaluer la mise en place de la stratégie européenne pour la jeunesse 2010-2018, le YFJ va préparer un contre rapport qui sera publié avant **septembre 2015**, et qui **présentera la perspective des organisations de jeunesse par rapport à la mise en place de la stratégie de l'Union européenne sur la jeunesse dans leurs pays, ainsi que le rôle qu'elles jouent dans sa mise en œuvre.**
- Le YFJ veut également savoir dans quelle mesure vous connaissez et utilisez le PAMJ, **le cadre mondial de l'ONU sur la politique jeunesse**. En effet, 2015 commémore le 20^{ème} anniversaire du PAMJ, et c'est l'occasion idéale de préparer une évaluation de ce programme qui devrait être publiée avant **janvier 2016**.
- En outre, et conformément au plan de travail du YFJ 2015-2016, nous voulons utiliser cette consultation pour en savoir plus sur la véritable mise en place de la **résolution du Conseil de l'Europe sur « le rôle des CNJ dans le développement de la politique jeunesse » et ce que vous en pensez.**
- Cette consultation fournira également d'importantes données au YFJ par rapport au statut des droits des jeunes dans votre pays, et nous permettra de **préparer une version plus actualisée de la publication sur la situation des droits des jeunes en Europe qui remonte à 2010.**
- Elle nous permettra aussi d'avoir quelques informations sur la compréhension et l'utilisation de **l'Approche de la politique jeunesse fondée sur les droits**, qui est un principe clé sur lequel toute politique jeunesse devrait reposer, selon le Forum.

Pour toutes ces raisons, **nous vous invitons à contribuer à cette consultation avec soin.** Etant donné qu'elle est longue, nous vous donnons suffisamment de temps pour en discuter au sein de vos propres organisations membres, avec

d'autres CNJ/OINGJ, et avec le Secrétariat et le Conseil d'Administration (CA) du Forum Jeunesse.

Vous trouverez la consultation en ligne [ICI](#) (en anglais).

Ci-joint, vous trouverez aussi une version PDF de la consultation que nous vous encourageons à utiliser pour préparer vos réponses et contributions.

La consultation sera ouverte jusqu'au 3 mai 2015.

Pour vous aider, le YFJ organisera des activités spécifiques :

- des discussions/sessions questions-réponses en ligne (les dates vous seront communiquées prochainement)
- une session/atelier pendant le COMEM
- des réunions ad hoc avec les organisations membres basées à Bruxelles

Nous vous encourageons à prendre contact avec le membre du CA désigné pour votre organisation au cas où vous avez la moindre question.

Il est bon de souligner que cette consultation concerne **l'intégralité de nos membres**. Nous sommes conscients que certaines questions se réfèrent spécifiquement au cadre de l'Union européenne, toutefois nous sommes intéressés par l'opinion de nos membres non UE. De la même manière, certaines questions sont plutôt adressées aux CNJ, mais nous souhaitons également connaître le point de vue des OINGJ qui y apporteront leur perspective européenne.

Pour toute question, vous pouvez contacter [Lucille Rieux](#), PO Politique jeunesse.

QUESTIONNAIRE

1. Etes-vous :
Un CNJ
Une OINGJ

2. Quel est le nom de votre organisation ?

Question sur la Politique jeunesse en général

3. Votre pays a-t-il des politiques qui abordent spécifiquement les besoins et questions des jeunes ?
Oui
Non

4. Comment sont-elles formulées ?
Différentes lois non coordonnées :
Une stratégie d'un Etat membre pour la jeunesse :
Un plan pour la jeunesse :
Autre(s) :

5. Y a-t-il une personne ou une structure qui les coordonne ?

6. Y a-t-il un mécanisme national de coordination pour garantir le développement intersectoriel des politiques jeunesse ? Oui/Non
Si oui, merci de spécifier :

7. Quelles sont les parties prenantes impliquées dans le développement de la politique jeunesse dans votre Etat membre ?

8. Sur une échelle de 1 (pas du tout) à 5 (énormément), comment votre Etat membre engage-t-il votre CNJ dans :
 - l'élaboration de politiques dans le secteur de la jeunesse
 - l'élaboration de politiques qui concernent les jeunes
 - la mise en place de politiques dans le secteur de la jeunesse
 - la mise en place de politiques qui concernent les jeunes
 - l'évaluation des politiques dans le secteur de la jeunesse
 - l'évaluation des politiques qui concernent les jeunes

Veillez illustrer vos réponses, si approprié :

9. Quels sont les principaux défis pour l'élaboration, la mise en place ou l'évaluation de politiques jeunesse dans votre pays ?

10. Pour ce qui est de la coopération avec votre gouvernement, votre organisation...
 - travaille en étroite collaboration avec le département chargé du secteur de la jeunesse : Oui/non
 - est consultée par rapport à l'allocation du budget dans le secteur de la jeunesse : Oui/non

- est consultée par rapport au développement du programme dans le secteur de la jeunesse : Oui/non
 - travaille en (étroite) collaboration avec d'autres ministères de votre gouvernement national : Oui/non
11. Votre organisation reçoit-elle un soutien financier de la part du gouvernement national ?
 Oui/non
 Si oui, combien par an, au total ?

Questions sur la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse

Général

12. Sur une échelle de 1 (pas du tout) à 5 (énormément) :
- est-ce que votre organisation connaît bien la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse ?
 - votre organisation la trouve-t-elle utile pour le développement d'une politique nationale de jeunesse ?
 - votre organisation la trouve-t-elle utile pour le développement de votre travail ?
 - vos membres connaissent-ils bien cette stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse ?
13. Pensez-vous que les 8 priorités de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse sont appropriées par rapport aux défis auxquels les jeunes sont confrontés ?
- Education et formation : Oui/non/peut-être
 - Emploi et entrepreneuriat : Oui/non/peut-être
 - Santé et bien-être : Oui/non/peut-être
 - Culture et créativité : Oui/non/peut-être
 - Inclusion sociale : Oui/non/peut-être
 - Volontariat : Oui/non/peut-être
 - Participation des Jeunes : Oui/non/peut-être
 - Jeunes et monde : Oui/non/peut-être

Pensez-vous qu'un ou plusieurs domaine(s) d'action manque(nt) ? Si oui, lequel/lesquels ?

14. Saviez-vous que le Conseil a adopté un Plan de Travail pour les Jeunes pour 2014-2015 ? Oui/non. Si oui, était-il approprié au niveau national (en termes de priorisation).
15. Concernant le Rapport de l'Union européenne sur la Jeunesse 2015 :
- vous avez été contactés par le gouvernement pour contribuer à l'évaluation : oui/non
 - vous avez été consultés par le gouvernement sur toutes les sections du questionnaire : oui/non
 - vous avez été consultés par le gouvernement sur certaines sections du questionnaire : oui/non
 - vous considérez que le gouvernement a pleinement utilisé votre expertise et contribution dans ce processus : oui/non

Si non, expliquez pourquoi cela aurait pu être mieux fait ?

Education et formation

*Comme formulé dans la Stratégie de l'UE en faveur de la Jeunesse, le but de cette priorité est de fournir un **accès égal aux jeunes à un enseignement et une formation de haute qualité** à tous les niveaux. En tant que complément de l'éducation formelle, **l'apprentissage non formel** des jeunes doit être **promu et reconnu**. La transition des jeunes entre études et formation et le marché de l'emploi doit être facilitée, **et le décrochage scolaire réduit**.*

Dans cette section, nous voulons des échos des CNJ et OINGJ :

- Que pensez-vous de ce qui se fait actuellement au niveau national, et ce qui pourrait être mis en place dans ces domaines ?
 - Que fait votre organisation et comment contribue-t-elle positivement à la réalisation des objectifs établis dans la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse ?
16. L'éducation non formelle est-elle incluse dans la moindre législation et/ou mentionnée dans les stratégies politiques de votre pays ? Oui/non
Si oui, veuillez préciser :
17. Selon vous, que doit concrètement faire votre gouvernement pour garantir la reconnaissance de l'ENF et du travail socio-éducatif ?
18. Votre organisation/CNJ a-t-elle/il travaillé sur l'élaboration d'outils pour valider les compétences acquises grâce à l'éducation non formelle ? Oui/non.
Si oui, veuillez préciser :
19. Votre organisation a-t-elle participé aux processus nationaux visant la mise en place d'accords nationaux de validation ? (réf. Recommandation du Conseil sur la validation de l'apprentissage non formel et informel de décembre 2012). Oui/non
20. Que fait votre organisation/CNJ pour promouvoir la mobilité d'apprentissage¹ des jeunes ?
21. Que fait votre organisation pour promouvoir la reconnaissance du travail socio-éducatif ?
22. Votre organisation promeut-elle le travail socio-éducatif comme un moyen d'acquérir des capacités et compétences ? Oui/non
Si oui, comment le promeut-elle ?
23. De par ses organisations, votre organisation permet-elle d'acquérir des compétences utiles pour les jeunes sur le marché de l'emploi ? Oui/non
24. Si oui, lesquelles² (cochez celles que promeut votre organisation)
- en communication
 - en organisation/planification

¹ Par mobilité d'apprentissage nous entendons les connaissances, les compétences et les attitudes que les jeunes développent grâce aux expériences de mobilité.

² Cette liste expose les 10 compétences les plus fréquemment requises, selon une étude sur l'impact de l'éducation non formelle dans les organisations de jeunesse sur l'employabilité des jeunes.

- en prise de décisions
- en travail d'équipe
- en confiance en soi/autonomie
- en calcul
- en lecture/écriture
- en résolution de problèmes
- en TI
- en langues étrangères
- autres :

25. Votre organisation/CNJ a-t-elle/il introduit des mesures ciblant les jeunes dans le domaine de l'enseignement et la formation autres que celles mentionnées ci-dessus ?

Emploi et Entrepreneuriat

Comme formulé dans la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, le but consiste à soutenir l'intégration des jeunes dans le marché de l'emploi, soit en tant qu'employés, soit en tant qu'entrepreneurs. La transition des études et de la formation, ou du chômage ou l'inactivité au marché de l'emploi doit être facilitée tandis que les possibilités de réconcilier vie professionnelle et vie familiale doivent être améliorées.

- *Quelle est votre opinion sur ce qui se fait actuellement au niveau national et ce qui pourrait être mis en place dans ces domaines.*
- *Que fait votre organisation et comment contribue-t-elle positivement à la réalisation des objectifs établis dans la stratégie de l'Union européenne ?*

26. Existe-t-il une réglementation relative à des mesures personnalisées pour l'emploi (conseiller en orientation de carrière, mentorat, etc.) dans votre pays ?

Si oui, veuillez préciser.

Si non, que faudrait-il faire selon vous ?

27. Pourriez-vous estimer de 1 (mauvaise) à 5 (très bonne) la qualité des stages dans votre pays, en vous basant sur trois grands critères³ : rémunération, conditions de travail, objectif pédagogique du stage.

28. Votre Etat membre dispose-t-il d'une législation réglementant les stages ?

Si oui, veuillez préciser.

Si non, que faudrait-il faire selon vous ?

29. Proposez-vous l'une ou l'autre activité spécifique pour soutenir la transition des jeunes de l'université au monde du travail ? Oui/non.

Si oui, laquelle/lesquelles ?

30. Existe-t-il l'une ou l'autre réglementation dans votre pays pour soutenir l'accès des jeunes au crédit ?

Si oui, veuillez préciser.

Si non, que faudrait-il faire selon vous pour les aider à y accéder ?

31. Selon vous, que devrait faire votre Etat membre pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes ?

³ Inspirés de la charte sur la qualité des stages du YFJ

32. Votre organisation contribue-t-elle à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et aux compétences en entrepreneuriat des jeunes ?
33. Veuillez estimer de 1 (pas du tout) à 5 (énormément) les déclarations suivantes :
- Dans mon pays, les jeunes reçoivent suffisamment d'informations appropriées sur les opportunités d'emploi :
 - Nous donnons aux jeunes des informations appropriées sur les opportunités d'emploi :
 - Dans mon pays, les jeunes se voient facilement offrir des possibilités de stages :
 - Nous fournissons des possibilités de stages aux jeunes aux niveaux national ou international :
 - Dans mon pays, les institutions publiques coopèrent étroitement avec les services d'information et les entreprises :
 - Nous coopérons avec les services d'information dans le domaine de l'emploi des jeunes :
34. Votre organisation a-t-elle participé au niveau national, régional ou local à la préparation du plan national de mise en place de la Garantie pour la Jeunesse ? Oui/non
Si oui, comment ?

35. Comment le rôle des OINGJ et des CNJ pourrait-il être renforcé dans le domaine de l'emploi ?

Santé et Bien-être

Dans le cadre de la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, le but de cette priorité est de garantir la santé et le bien-être des jeunes, avec un accent sur la promotion de la santé mentale et sexuelle, le sport, l'activité physique et les styles de vie sains, ainsi que la prévention et le traitement des préjudices, des troubles de l'alimentation, des addictions, et des abus de substances.

Dans cette section, nous voulons savoir des CNJ et INGYO,

- *Que pensez-vous de ce qui se fait actuellement au niveau national et de ce qui pourrait être mise en place dans ces domaines ?*
- *Que fait votre organisation et comment contribue-t-elle positivement pour réaliser les objectifs établis dans la stratégie de l'UEE en faveur de la jeunesse ?*

36. Votre organisation promeut-elle :

Quoi	Oui	Non
L'activité physique comme instrument de bien-être		
L'éducation alimentaire		
Un style de vie sain		
L'éducation à la santé de pair à pair		
La coopération avec un centre de santé		

37. Selon vous, sur quoi votre Etat membre devrait-il travailler davantage/que devrait-il mettre en œuvre dans le domaine de la santé et du bien-être des jeunes ?

Participation

Le but de cette priorité est d'encourager la participation des jeunes dans la démocratie représentative et la société civile à tous les niveaux et dans la société au sens large.

Dans cette section, nous voulons savoir des CNJ et OINGJ :

- *Quelle est votre opinion sur ce qui se fait actuellement au niveau national et qu'est-ce qui pourrait être mis en place dans ces domaines ?*
- *Que fait votre organisation et comment contribue-t-elle positivement à la réalisation des objectifs établis dans la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse ?*

38. De manière générale, diriez-vous que les jeunes de votre pays participent à la vie civique et politique ? Oui/non

39. Selon vous, que devraient faire vos Etats membres concrètement pour augmenter la participation civique et politique des jeunes ?

40. De 1 à 5, à qui incombe la responsabilité de faire participer les jeunes dans leurs sociétés ?

- aux jeunes eux-mêmes
- aux familles
- à l'école
- au gouvernement national
- au gouvernement local
- autre

41. La codécision a-t-elle été introduite à un niveau ou l'autre dans votre pays ? Oui/non

Si oui, comment cela s'est-il fait ?

42. Quelle est la limite d'âge pour voter dans votre pays ?

43. Dressez une liste des activités (le cas échéant) que votre OINGJ/CNJ réalise en face de chaque phrase :

Garantir le dialogue entre les jeunes et les décideurs	
Susciter la volonté et l'intérêt des jeunes dans la participation politique et sociale	
Susciter la volonté et l'intérêt des jeunes dans la participation politique et sociale, en particulier les jeunes ayant moins de possibilités	
Augmenter la participation des jeunes via les TIC	
Fournir des informations sur les	

44. Votre OINGJ/CNJ est-elle/il impliqué(e) dans un mécanisme formel de participation aux niveaux local, régional, national et/ou européen ?

Si oui, précisez lequel et votre niveau d'implication.

45. Votre organisation réalise-t-elle des activités transfrontalières pour promouvoir la participation et la mobilité des jeunes ? Oui/non

Si oui, veuillez préciser lesquelles.

46. Votre organisation contribue-t-elle à l'éducation à la citoyenneté européenne ? Oui/non

Si oui, comment ?

47. Votre OINGJ/CNJ reçoit-elle/il suffisamment de fonds pour garantir son indépendance et sa durabilité ? Oui/non

48. Pensez-vous que le rôle des OINGJ/CNJ est valorisé et promu suffisamment par les institutions publiques dans la promotion de la participation des jeunes ? Oui/non

Activités volontaires

49. Pensez-vous que le volontariat (au niveau local, national ou transfrontalier) est suffisamment promu par les institutions publiques dans votre pays ? Oui/non

Pourquoi ?

50. Que fait votre organisation pour promouvoir le volontariat (à n'importe quel niveau) des jeunes ?

51. Votre organisation coopère-t-elle avec les institutions publiques au niveau local, national ou européen pour augmenter les possibilités de volontariat ? Oui/non

52. Les volontaires ont-ils des droits conformément à l'une ou l'autre législation nationale ?

53. Votre organisation dispose-t-elle d'une charte interne sur les droits des volontaires ? Oui/non

Inclusion sociale

54. Les jeunes ont-ils tous le même accès à la protection sociale dans votre pays ?

55. Selon vous, que devraient faire vos Etats membres pour soutenir l'inclusion des jeunes ayant moins de possibilités dans la société ?

56. Votre organisation a-t-elle l'un ou l'autre projet spécifique pour inclure les jeunes ayant moins de possibilités ? Oui/non

Si oui, veuillez préciser.

57. Le rôle du travail socio-éducatif et de l'ENF est-il un outil reconnu :

- pour soutenir l'inclusion des jeunes (surtout les NEET) : oui/non
- pour aborder les questions de genre et les stéréotypes : oui/non

58. Que fait votre OINGJ/CNJ pour aborder les questions de genre et autres stéréotypes dans ses activités ?

59. Votre OINGJ/CNJ utilise-t-elle/il l'ENF et le travail socio-éducatif comme un outil pour l'inclusion sociale et la cohésion sociale, ciblant en particulier les NEET⁴/les jeunes ayant moins de possibilités ? oui/non

Si oui, comment ?

Les jeunes et le monde

60. Comment votre OINGJ/CNJ :

Mesure	Comment
Soutient la sensibilisation des jeunes aux questions mondiales	
Offre des possibilités aux jeunes d'échanger des points de vue avec les décideurs sur les questions mondiales	
Soutient l'organisation de formations/réunions rassemblant les jeunes de différentes régions du monde	
Promeut la participation au volontariat écologique	

Culture et créativité

61. Comment votre organisation contribue-t-elle à :

Mesure	Comment
Faciliter l'accès à la culture des jeunes, en réduisant les obstacles	
Promouvoir les formations à la culture, aux nouveaux médias, et aux compétences interculturelles	
L'utilisation de la culture comme un outil pour favoriser la participation et les compétences entrepreneuriales des jeunes	

⁴ NEET= jeunes qui ne suivent pas d'études, pas de formation et qui n'ont pas de travail: c'est une nouvelle classification sociale des personnes inactives, qui cible principalement les jeunes.

Dialogue structuré

62. Le CNJ dirige-t-il le groupe de travail national dans votre pays : oui/non
Si non, expliquez pourquoi.
63. Pensez-vous que le groupe de travail national sous sa forme actuelle est une structure adéquate pour coordonner le dialogue structuré au niveau national ?
64. Le groupe de travail national travaille-t-il avec d'autres départements que celui de la jeunesse ? Si oui, comment ?
65. Est-ce que votre groupe de travail national assure le suivi et l'évaluation de la mise en place des recommandations issues du Dialogue Structuré ?
66. Le dialogue structuré est-il utilisé pour accroître la participation des jeunes au niveau local ?
67. Le groupe de travail national est-il un outil efficace pour favoriser la participation des jeunes à la prise de décisions ?
68. Considérez-vous le dialogue structuré comme un outil efficace pour influencer les priorités de l'UE au niveau de l'UE ?
69. Considérez-vous le dialogue structuré comme un outil efficace pour influencer les politiques nationales ?
70. Comment pensez-vous que le dialogue structuré pourrait être amélioré pour impliquer les jeunes dans l'élaboration politique ?
71. Que pensez-vous du dialogue structuré comme un outil pour discuter avec les décideurs sur d'autres questions politiques que celle limitée à la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse ?

Questions sur l'approche de la politique jeunesse fondée sur les droits

72. Dans quelle mesure la liberté d'expression des jeunes est-elle protégée dans votre pays ?
73. Comment les droits des jeunes sont-ils considérés dans le système judiciaire de votre pays ? Existe-t-il une protection particulière pour les jeunes dans le système judiciaire de votre pays ?
74. Les jeunes de votre pays peuvent-ils refuser de participer à des activités qui sont contraires à leur conscience, religion ou croyance, sans que cela ait des conséquences négatives ?
75. Quels droits ont une importance particulière pour les jeunes dans votre pays ? *Énumérez ces droits.*
76. Pour vous/votre organisation, le concept de droits des jeunes est-il :
- très clair
 - clair

- pas très clair
 - pas clair du tout
77. Pour vous/votre organisation, quel est le sens ou la définition des droits des jeunes ?
78. Assurez-vous la promotion/travaillez-vous sur les droits des jeunes en tant qu'organisation ? Si oui, quels droits en particulier, et comment en assurez-vous la promotion ?
79. Votre organisation comprend-elle clairement le concept d'approche fondée sur les droits ? oui/non
80. Dans votre travail de plaidoyer, appliquez-vous une approche de la politique jeunesse fondée sur les droits ? Oui/non
81. Pensez-vous que les politiques de jeunesse dans votre pays sont basées sur les droits ? oui/non
82. Quels sont les principaux défis pour une approche fondée sur les droits à votre avis ?
83. Comment les droits des jeunes sont-ils protégés dans votre pays ?
84. Votre pays contrôle-t-il l'accès aux droits et libertés des jeunes d'une manière ou l'autre? Si oui, comment ?
85. Des droits humains sont-ils refusés/violés/restreints pour les jeunes dans votre pays ? Si oui, le/lesquels ?
86. Pensez-vous que les jeunes ont besoin d'un statut préférentiel, comparé à d'autres segments de la société ? oui/non
87. Pensez-vous que des droits des jeunes ne sont pas inclus dans la Convention européenne sur les Droits de l'Homme/la Charte sociale européenne ? Si oui, précisez brièvement.
88. Avez-vous des réseaux/contacts/partenaires avec des (autres) organisations pour les droits humains (nationales, européennes, internationales) ? Si oui, veuillez préciser. Si non, expliquez pourquoi.
89. Vos réseaux/contacts/partenaires ont-ils de l'expérience dans l'utilisation d'outils/procédures juridiques ? (procédures nationales, procédures de plaintes collectives, etc.). Si oui, veuillez préciser. Si non, expliquez pourquoi.
90. Selon vous, dans quelle mesure les jeunes sont-ils conscients de leurs droits dans votre pays ? Savent-ils quels mécanismes ils peuvent utiliser dans votre pays pour revendiquer leurs droits ? Comment votre pays travaille-t-il (aux niveaux local et national) sur l'éducation des jeunes à leurs droits ?

Questions sur le PAMJ/Global

91. Sur une échelle de 1 à 5, quel est votre niveau de connaissance du PAMJ (le Programme d'Action mondial pour la Jeunesse) ? 1-5

92. Sur une échelle de 1 (pas du tout) à 5 (énormément), trouvez-vous que le PAMJ soit utile pour fournir des lignes directrices pour le développement de politiques jeunesse dans votre pays ?
93. Quels domaines politiques du PAMJ sont les plus appropriés à votre réalité ? (liste de tous les domaines prioritaires à cocher).
94. Selon vous, quelle est la valeur ajoutée du PAMJ par rapport à d'autres lignes directrices politiques telles que la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse par exemple ? (pour les pays de l'UE).
95. Comment le PAMJ pourrait-il devenir un outil/une ligne directrice utile pour l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de la politique jeunesse dans votre pays ?
96. Selon vous, quelles parties prenantes au niveau mondial pourraient être utiles et actives dans le développement de la politique jeunesse et pourquoi ?

Questions sur le Conseil de l'Europe

97. Concernant la Recommandation du Comité des Ministres sur la participation des CNJ dans l'élaboration de politiques nationales de jeunesse, veuillez estimer les déclarations suivantes de 1 à 5 :
 - Les CNJ peuvent librement exprimer leur opinion sur les décisions politiques et sociétales dans le pays :
 - Les CNJ peuvent formuler, selon la loi, des opinions et recommandations sur toute question concernant la jeunesse :
 - Les CNJ peuvent déterminer leurs propres structures et méthodes de travail :
 - Les CNJ peuvent avoir, selon la loi, un accès facile aux informations appropriées sur les questions jeunesse :
 - Les recommandations des CNJ sont prises en compte par le gouvernement :
 - Au cas où des recommandations ne sont pas prises en compte, les CNJ reçoivent-ils des explications par rapport à ce refus ?
 - Les CNJ prennent part à la définition des procédures et mécanismes utilisés par les pouvoirs publics pour consulter les jeunes.
98. Votre gouvernement vous a-t-il aidé dans le processus de création d'un CNJ lorsqu'il n'existait pas ?
99. Sur une échelle de 1 (pas du tout) à 5 (énormément), comment pensez-vous que votre gouvernement reconnaisse le fait qu'un CNJ puisse activement contribuer et contribue activement au développement de politiques publiques de la jeunesse ?

MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE CONTRIBUTION !!